

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE\_2018\_065

Décision modificative n°2

L'an deux mille dix-huit et le onze décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Florac, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Guy PUEL, Jean-Claude SALEIL, Régis VALGALIER

Étaient représentés : Paul DUMOUSSEAU par Hubert GRANIER, Bernard POURQUIÉ par Claude ALIBERT, Gérard PRÊTRE par Guy PUEL

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 04 décembre 2018

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 20	Présents : 13	Pouvoirs : 3
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Le président expose au comité syndical que, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
64111	Rémunération principale titulaires	-3 000,00 €	
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	3 000,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le président invite le comité syndical à voter ces crédits.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

**Vote** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Florac, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC  
Date de réception de l'AR: 17/12/2018  
048-200080547-20181211-DE\_2018\_065-DE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 17/12/2018  
et publié ou notifié  
le 17/12/2018

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC  
Date de réception de l'AR: 17/12/2018  
048-200080547-20181211-DE\_2018\_065-DE

